

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE LGV : LIEUX ET HORAIRES

DEPARTEMENT DE LA VIENNE :

Préfecture – 7 place Aristide Briand – POITIERS :

- du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h 00

Sous-Préfecture de Montmorillon – 1 bd de Strasbourg :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30

Mairies :

ASLONNES – Parking de la salle des fêtes :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 00 à 18 h 00 ; le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 19 h 00

CIVAUX – 2 place Gomelange :

- du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

DIENNÉ – 4 route de Verrières :

- le lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

FLEURÉ – route de Poitiers :

- du lundi au vendredi de 13 h 00 à 18 h 00

GIZAY – 1 route de Nieuil :

- le mardi, jeudi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

GOUËX – 3 rue de la Mairie :

- le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 15

ITEUIL – place de la Mairie :

- du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

LATHUS-SAINT-REMY – 27 route du Dorat :

- le lundi et mercredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30, le mardi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00

LHOMMAIZÉ – 12 route de Verrières :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 sauf le mercredi après midi

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX – 9 route de Montmorillon :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

MAZEROLLES – 48 route de Bouresse :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

MOULISMES – 27 route nationale :

- du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

PERSAC - 3 Grand'Rue :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

PLAISANCE - 5 route de Moulismes :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30

ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ – route de Poitiers :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

VERNON – 2 rue du Château :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, le lundi et le vendredi de 15 h 00 à 17 h 00

LA VILLEDIEU-DU-CLAIN – Place de la Mairie :

- le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, le mardi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

VIVONNE – 1 avenue de Bordeaux :

- du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 16 h 30

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Préfecture de la Haute-Vienne, 1 rue de la préfecture, 87031 Limoges Cedex, **siège de l'enquête**,

- du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

Sous-Préfecture de Bellac – 8 rue Lamartine:

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

Mairies :

BELLAC – 14 place de la République :

- du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

BLOND – 2 rue du 07 août 1944 :

- le lundi, mardi et vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le mercredi, jeudi et samedi : de 09 h 00 à 12 h 00

BREUILAUFA – 30 rue Saint Jean :

- le lundi de 09 h 00 à 12 h 00, du mercredi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

BUSSIERE – POITEVINE – 9 rue Eugène Gailledrat :

- du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

CHAMBORÊT – 28 avenue du 08 mai 1945 :

- du lundi au mardi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, du jeudi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 08 h 45 à 11 h 45

CHAPTELAT – 54 rue Saint Éloi :

- du lundi au mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

LIMOGES : Mairie principale - 9 place Léon Betoulle :

- du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,
Mairie annexe de BEAUNE LES MINES – 154 rue Georges Guingouin :
- du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00,

MÉZIÈRES-SUR-ISSOIRE – 2 centre administratif André Raynaud :

- du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

NIEUL – 12 rue du 08 mai 1945 :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

LE PALAIS-SUR-VIENNE – 20 rue Jules Ferry :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00

PEYRAT-DE-BELLAC - rue de la Colline :

- du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 08 h 45 à 12 h 00

PEYRILHAC – 1 place de la Mairie :

- le lundi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 00, le mardi de 9 h 00 à 12 h 30, le mercredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00

SAINT-BONNET-DE-BELLAC – Le bourg :

- du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00

SAINT-JOUVENT – 30 rue des Écoles :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi de 8 h 45 à 12 h 00

VAULRY – 5 rue du 19 mars 1962 :

- le lundi de 9 h 15 à 12 h 15, le mardi et jeudi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15, le mercredi et vendredi de 9 h 15 à 12 h 00.